

# HORS-TEXTE

## PLAN PARTIEL D'AFFECTATION BEAU-RIVAGE

CONCERNANT LES TERRAINS COMPRIS ENTRE LE QUAI DE BELGIQUE, LA PLACE DU GENERAL-GUISAN, L'AVENUE DES OSCHERINS, LE CHEMIN DE BEAU-RIVAGE, LA LIMITE SUD DES PARCELLES N° 5449, 5450, 5451, 7477 ET 5453 ET LA LIMITE OUEST DES PARCELLES N° 5612 ET 1352

ABROGATION PARTIELLE DU PLAN D'EXTENSION N° 629 DU 12 SEPTEMBRE 1986  
ABROGATION DU PLAN D'EXTENSION N° 629 ANNEXE 2 DU 12 SEPTEMBRE 1986

### LEGENDE

-  Périimètre du plan partiel d'affectation
-  Limite existante des constructions, légalisée le 26 juin 2006
-  Bâtiment existant
-  Construction enterrée et semi-enterrée existante
-  Bâtiment existant à démolir
-  Construction enterrée et semi-enterrée existante à démolir
-  Aire de bâtiments à conserver
-  Aire de constructions semi-enterrée
-  Aire de constructions basses
-  Aire d'interruption de construction
-  Aire de transition
-  Aire de jardin historique
-  Aire d'accès
-  Limite de secteur d'altitude

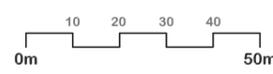
  Cote d'altitude maximale des constructions (niveau de la corniche ou du parapet plein) et des terrasses aménagées (sols finis, y.c. la couche de terre, parapets pleins non compris)

  Cote d'altitude du terrain naturel ou aménagé, figuré à titre indicatif

 Cheminement piétonnier public

 Accès véhicules

 Accès garage souterrain. Emplacement figuré à titre indicatif



Mai 2014

